



Intérim et fermeture annuelle entreprise

Par Melanie62

Bonjour ,

Je suis en contrat intérim jusqu'au 28 janvier , je viens d'apprendre que l'entreprise ferme pendant 10 jours pour les fêtes .

Étant sous contrat qui ne mentionne pas du tout cette fermeture , vais-je me retrouver sans salaire durant ces 10 jours ??

En plus je ne peux pas travailler ailleurs ?

Merci beaucoup pour votre aide

Émilie.